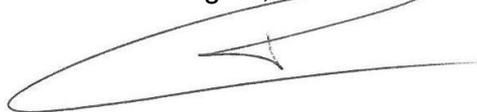


**Volet 1 : Partie à remplir par l'éditeur du logiciel
de comptabilité ou de gestion ou du système de caisse**

Je soussigné, Christophe COUDERT, représentant légal de la société AZUR CONCEPT, éditeur du logiciel AZUR GESTION, atteste que ce logiciel, mis sur le marché à compter du 01/01/2018, dans sa version n° 1.1.0 satisfait aux conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données en vue du contrôle de l'administration fiscale, prévues au 3° bis du I de l'article 286 du code général des impôts.

J'atteste que la dernière version de ce logiciel est identifiée avec la racine suivante : 1.1, et que les versions développées ultérieurement et identifiées par les subdivisions suivantes de cette racine (1.1.x) satisferont aux mêmes conditions.

Fait à Launaguet, le 27/12/17



**Volet 2 : Partie à remplir par l'entreprise qui acquiert et utilise le
logiciel de comptabilité ou de gestion ou le système de caisse**

Je soussigné,, représentant légal
de la société certifie avoir
acquis le auprès de la société AZUR CONCEPT le logiciel
AZUR GESTION mentionné au volet 1 de cette attestation.

J'atteste utiliser ce logiciel de gestion pour enregistrer les règlements de mes clients depuis
le

Fait à, le

Signature du représentant légal :

**Il est rappelé que l'établissement d'une fausse attestation est un délit pénal passible
de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende (Code pénal, art. 441-1). L'usage
d'une fausse attestation est passible des mêmes peines.**